**CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022**

**La commémoration de l’armistice du 11 novembre 1918 au monument aux Morts de Pelousey s’est déroulée sous d’excellentes conditions climatiques et face à un public conséquent.**

**En préambule à cette cérémonie qui commence par la montée des couleurs par monsieur Roussey, le lieutenant-colonel (H) Henry, président de la fédération départementale des associations d’anciens combattants et victimes de guerre a décerné la croix du combattant volontaire au lieutenant-colonel (H) Farenc-Berre, président de l’amicale des anciens combattants de Pelousey qui a eu l’honneur d’effectuer une opération extérieure au Kosovo comme officier de réserve en 2010.**

**Ce devoir de mémoire débute par la lecture du message de l’union fédérale des associations françaises d’anciens combattants et victimes de guerre et des jeunesses de l’union fédérale par le président de l’amicale suivi par celui de monsieur le ministre des armées et madame la secrétaire d’état en charge des anciens combattants et de la mémoire par madame Barthelet, maire de la commune.**

**La commémoration se poursuit par l’intervention de six adolescents du comité consultatif des jeunes citoyens du village qui évoquent des extraits très poignants de lettres de poilus à leur famille.**

**A l’issue, se déroule le traditionnel dépôt de gerbes par madame Bazin, présidente du comité du souvenir français du canton d’Audeux, puis par monsieur Vienet, conseiller départemental du canton de Besançon 2 et enfin, par le président de l’amicale, accompagné de madame le maire. Cette séquence se termine par une touchante marseillaise chantée par de très jeunes enfants des écoles de Pelousey sous la houlette de madame Rougemont.**

**Après l’appel aux Morts effectué par le major (H) Pétrignet, notre maître de cérémonie, et une musique de circonstance jouée par l’orchestre d’harmonie de Pouilley-Les-Vignes, les autorités se déplacent pour remercier les porte-drapeaux et tous les acteurs de cette cérémonie.**

**Enfin, le président de l’amicale prend la parole pour clôturer ce devoir de mémoire et, inviter toutes les personnes présentes au vin d’honneur offert par la municipalité à la maison de la Noue.**